

# LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

SEPTEMBRE 2023



VAL SOLUTIONS



**#1**

INFORMATIONS MINISTÉRIELLES

## **Certification des SPSTI : l'arrêté et le référentiel parus**

L'arrêté du 27 juillet 2023 fixant le cahier des charges de certification des services de prévention et de santé au travail interentreprises a été publié au Journal Officiel du 1er septembre 2023. Il entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Le référentiel de certification des SPSTI, l'AFNOR SPEC 2217, est désormais disponible en téléchargement sur le site de l'AFNOR (l'authentification ou la création gratuite d'un compte sur le site est nécessaire pour accéder au document).

Ce texte est le résultat du projet de référentiel de certification des SPSTI élaboré par le groupe de travail dédié, rassemblant les partenaires sociaux et l'Etat, avec le soutien technique de l'Afnor.

Une enquête terrain avait été ouverte en début d'année, donnant la possibilité aux parties prenantes d'exprimer leurs commentaires accompagnés de propositions d'amélioration.

## **CPOM : publication du rapport de l'IGAS**

L'IGAS (Inspection Générale des Services) vient de publier son rapport de mission d'évaluation des CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) conclus entre les DREETS, la CARSAT et les SPSTI.

Plus de 10 ans après leur instauration, et au moment où le paysage de la prévention-santé au travail était profondément modifié par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention au travail, l'IGAS a été missionnée pour dresser un bilan du déploiement des deux premières vagues de contractualisation, pour évaluer l'impact des CPOM en termes d'animation des SPSTI et pour préciser leur rôle dans le nouveau cadre de régulation issu de la loi de 2021.

Sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif approfondi et de déplacements dans quatre régions, la mission a pu confirmer la pertinence des CPOM pour renforcer l'indispensable coordination entre acteurs de la santé au travail afin de juguler les altérations persistantes de la santé liées au travail et de prévenir la désinsertion professionnelle. Elle souligne toutefois les conditions exigeantes de faisabilité et d'animation nationale et régionale pour leur pleine mobilisation au service de la prévention au travail et de l'ensemble des entreprises et de leurs salariés.

La mission formule dès lors des recommandations visant :

d'une part, à engager de façon pragmatique et équilibrée une nouvelle génération de contrats résolument partenariaux, conciliant priorités régionales de santé et enjeux propres des SPSTI, en cohérence avec le nouveau cadre juridique,

d'autre part, à conforter et à décloisonner leur pilotage tant national que régional, en veillant à leur évaluation et en y dédiant des moyens appropriés, en lien étroit avec les partenaires sociaux.

# Sécurité au travail : campagne de communication du Ministère

Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous

Retrouvez ci-dessous le flash de la campagne de sensibilisation à la sécurité au travail et aux accidents du travail, initiée par le Ministère. Un kit de communication et des informations de contact sont à retrouver et à s'approprier pour relayer cette campagne auprès des adhérents, partenaires, institutions vers les publics concernés (entreprises, salariés, acteurs de la santé au travail).



**Chaque jour, 2 personnes meurent au travail et plus de 100 sont blessées gravement** (Données CNAM et MSA 2021). Même si le risque zéro n'existe pas, les accidents graves et mortels au travail sont inacceptables.

En 2021, près de 640 000 accidents du travail ont été déclarés pour les salariés du régime général et du régime agricole, dont 39 000 accidents du travail laissant des séquelles durables pour la victime. Par ailleurs, près de 700 décès sont à déplorer dont 37 concernant des jeunes de moins de 25 ans.

C'est pourquoi, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion poursuit son engagement dans la lutte contre les accidents du travail graves et mortels à travers une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour soutenir son ambition en matière de prévention et amplifier les efforts de tous les acteurs afin de voir diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail.

## **Enquête SIR sur l'habilitation électrique : résultats parus**

Une enquête a été conduite en juin 2023 sur le suivi individuel renforcé (SIR) dans le cadre de l'habilitation électrique, auprès de 1103 médecins du travail et 115 services de prévention et de santé au travail, mise en œuvre par les Médecins Inspecteurs du Travail.

Il en ressort notamment que le pourcentage des travailleurs en suivi individuel renforcé (SIR) dans le cadre de l'habilitation électrique représente en moyenne 17.5% de tous les salariés en SIR et une charge significative de visites actuellement non déléguables ; ou encore qu'une majorité de médecins (56 %) estime que cette classification est non pertinente et une large majorité (76.6%) est favorable à la délégation des visites à des Infirmiers en Santé au Travail dans un contexte démographique critique.

Les résultats de cette enquête sont parus dans le numéro de septembre 2023 de la revue « Références en Santé au Travail » de l'INRS France.



#2

ACTUALITÉS

## Perturbateurs endocriniens et santé au travail : état des lieux

Les perturbateurs endocriniens suscitent en milieu professionnel de nombreuses questions quant aux risques pour la santé des salariés et à la démarche de prévention à déployer.

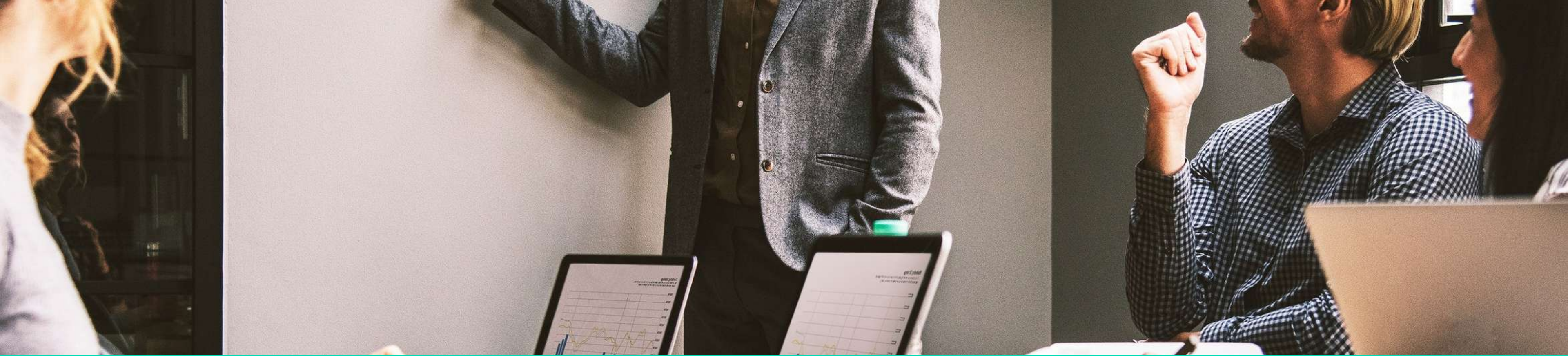
Pour y répondre, l'INRS vient de publier dans sa revue Hygiène et sécurité du travail un dossier sur les perturbateurs endocriniens, axé sur le repérage et les expositions en entreprise. Les explications de Myriam Ricaud, expert d'assistance conseil à l'INRS, co-auteur et coordinatrice de ce dossier.



## Anact : les principes-clés des démarches QVCT à destination des IRP

Un référentiel à destination des représentants du personnel, publié par l'Anact, détaille les principes-clés des démarches sur la qualité de vie et des conditions de travail, ses principales ambitions, les repères méthodologiques ainsi que les sujets à traiter pour déployer de telles démarches.





#3

VAL SOLUTIONS

# Le témoignage de Marc Nexhip, Directeur Général Intermetra

Marc, quelle est votre fonctionnalité uEgar® préférée ?

Je dirai « **la mise à disposition d'un outil statistique** ». Avant l'accès aux statistiques était un véritable défi 🏋️ nécessitant presque l'intervention de nos administrateurs pour construire des analyses personnalisées.

Aujourd'hui chaque membre de notre équipe peut piloter facilement les actions du service. Cela nous permet **d'optimiser la gestion des visites médicales** 🧑 en temps réel, en nous fournissant des informations précises sur leur état actuel. Désormais, nous pouvons planifier📅 nos ressources de manière plus efficace, en anticipant et en réduisant les retards potentiels, ce qui contribue grandement à l'efficacité globale de notre organisation.

Grâce à cet outil novateur, notre direction dispose désormais d'**une vision à 180°**

*Merci à lui pour son témoignage de terrain et la participation de toute son équipe aux évolutions continues de notre plateforme uEgar®*



# Ne ratez pas nos prochains évènements !

DATE **SAVE THE DATE** SAVE



**Congrès SMSTO**

12 et 13 octobre  
à Vannes



CHALLENGE CHALLENGE

**EN OCTOBRE T'ES ROSE** 

**DU 2 AU 13 OCTOBRE**



MERCI !



VAL SOLUTIONS